



PREMIÈRE CONFÉRENCE AFRICAINNE SUR LA SANTÉ EN MILIEU CARCÉRAL

3-5 JUILLET 2024, NAIROBI, KENYA

« Cela semble toujours impossible
jusqu'à ce qu'on le fasse. »
– Nelson Mandela

THÈME DE LA CONFÉRENCE

FAIRE LA DIFFÉRENCE : LES SOLUTIONS AFRICAINES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ EN MILIEU CARCÉRAL

RAISON D'ÊTRE

Le continent africain abrite environ 14,4% de la population mondiale ([Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Afrique](#)) et, selon divers rapports, dix des 50 plus grands systèmes pénitentiaires du monde, soit 20% ([World Prison Brief](#)). Le taux médian d'incarcération varie considérablement sur le continent, de 44,5 pour 100 000 dans les pays d'Afrique de l'Ouest à 248 pour 100 000 dans les pays d'Afrique australe¹.

Comme c'est le cas ailleurs, la plupart des personnes détenues en Afrique sont issues de segments marginalisés de la société et sont plus vulnérables sur le plan de la santé tout en ayant moins accès aux soins de santé. Ces dernières années, on constate une reconnaissance croissante de l'importance d'inscrire la santé en milieu carcéral dans le cadre plus large de la santé publique dans les pays africains. Bon nombre d'entre eux modifient progressivement leurs systèmes existants afin d'améliorer la gouvernance de la santé en milieu carcéral, un élément essentiel pour réduire les inégalités et améliorer l'état de santé des personnes privées de liberté. Le perfectionnement et la professionnalisation du personnel sont des priorités pour plusieurs services pénitentiaires africains, et de nombreuses plateformes nationales et internationales de partage des bonnes pratiques en matière de gestion des systèmes pénitentiaires ont été mises en place aux niveaux régional et mondial.

¹ Les dix plus grands systèmes pénitentiaires en Afrique : Afrique du Sud (12e rang mondial, avec 157 056 détenus), Égypte (14e, 120 000), Éthiopie (16e, 110 000), Maroc (19e, 100 004), Algérie (20e, 94 749), Rwanda (23e, 89 034), Nigeria (27e, 77 849), Ouganda (28e, 75 764), Kenya (37e, 58 887), Tanzanie (50e, 32 671). Chiffres tirés de la base de données World Prison Brief : <https://www.prisonstudies.org/highest-to-lowest/prison-population-total>.



Répondre efficacement aux besoins de santé et protéger le droit à la santé des personnes privées de liberté reste un défi. Les performances des systèmes de santé publique dans de nombreux pays africains sont affectées par les faiblesses dans certaines ou toutes leurs composantes structurelles, à savoir le leadership et la gouvernance, le financement, les ressources humaines, les produits médicaux, les systèmes d'information sur la santé et la prestation de services. Les lacunes systémiques ont un impact direct sur l'étendue et la qualité des services de santé. Les lieux de détention disposent souvent de moins de ressources que les services de santé communautaires et peinent à garantir l'égalité, et a fortiori l'équité, des soins.

*Dans le présent document, le terme « **détention** » recouvre tous les types de lieux de détention, notamment les pénitenciers, les prisons, ainsi que les centres de détention de la police et de l'armée accueillant des civils.*

La santé en milieu carcéral ne peut être considérée de manière isolée. Elle fait partie du système pénitentiaire, du système judiciaire et des systèmes nationaux de santé et de protection sociale et est liée à ces systèmes. Les conditions générales de détention et de gestion des prisons, l'absence de couverture d'assurance maladie et d'autres facteurs tels que le changement climatique peuvent avoir une influence néfaste sur la santé des détenus. Dans les pays touchés par un conflit, les personnes privées de liberté sont particulièrement vulnérables. Les prisons sont souvent surpeuplées en raison de la croissance rapide de la population carcérale, de l'obsolescence des infrastructures, de la prévalence des détentions préventives et d'autres facteurs. La détérioration des infrastructures pénitentiaires, l'insuffisance de l'approvisionnement en eau, les niveaux élevés de malnutrition et les installations sanitaires inadéquates sont souvent une réalité. Les conflits aggravent les problèmes auxquels le système pénitentiaire est confronté et entravent les réformes nécessaires.

Les autorités sanitaires, les cadres supérieurs, les personnels de santé et les agents pénitentiaires intervenant dans la santé en milieu carcéral en Afrique sont des acteurs essentiels pour trouver des solutions pratiques et durables afin de surmonter ces défis.



Cette conférence permettra de promouvoir et encourager le respect du droit à la santé des personnes privées de liberté, débattre des préoccupations, échanger des idées et des points de vue, exposer des recherches, proposer des solutions contextualisées et, avec l'aide des participants, présenter une vision pour la mise en place de systèmes de santé plus solides et intégrés dans les lieux de détention des pays africains.

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

1. Favoriser le respect du droit international – tant le droit international humanitaire que le droit international des droits de l'homme – et des normes relatives à la santé en milieu carcéral
2. Promouvoir une approche de la santé en milieu carcéral impliquant l'ensemble du gouvernement
3. Améliorer l'état de santé des personnes privées de liberté en renforçant les systèmes de santé en milieu carcéral
4. S'appuyer sur les bonnes politiques et pratiques existantes en Afrique et ailleurs pour mieux faire face aux maladies infectieuses et non transmissibles et aux urgences sanitaires en milieu carcéral
5. Présenter les principaux résultats obtenus sur le continent africain depuis la première Conférence mondiale sur la santé en milieu carcéral, tenue en 2022, identifier les lacunes dans la mise en œuvre des recommandations de cette conférence et adopter des mesures pour progresser encore

THÈMES SUGGÉRÉS

- Privilégier l'intégration des lois et normes internationales relatives à la santé en milieu carcéral dans les politiques nationales et régionales, tout en plaçant les personnes privées de liberté au centre de la démarche
- Œuvrer au renforcement des systèmes de santé en milieu carcéral, à la mise en place d'approches intégrées et de partenariats
- Faire le point sur la situation en matière de maladies infectieuses et non transmissibles et définir les mesures à prendre pour faire changer les choses sur le continent africain
- Se préparer aux risques futurs pour la sécurité sanitaire, y compris le changement climatique, l'insécurité alimentaire et les situations d'urgence en milieu carcéral
- La santé en milieu carcéral dans les situations de conflit
- Les déterminants de la santé dans la protection de la santé
- Nouvelles technologies et innovations pour améliorer la santé en milieu carcéral

FORMAT

La conférence de trois jours comprendra des séances plénières et des symposiums, des ateliers interactifs et une exposition d'affiches. L'événement est accessible sur invitation et se tiendra uniquement en présentiel.

LANGUE

La langue officielle de la conférence est l'anglais. Un service d'interprétation simultanée en français sera assuré.

PUBLIC CIBLE

- Cadres supérieurs de la santé des ministères responsables des lieux de détention
- Cadres supérieurs des ministères responsables des lieux de détention
- Hauts représentants des services correctionnels
- Fonctionnaires des ministères/départements de la santé
- Universitaires et scientifiques spécialisés dans la santé publique
- Représentants d'organisations régionales et internationales travaillant dans le domaine de la détention
- Personnes ayant été détenues et/ou organisations représentant leurs intérêts

ORGANISATEUR

La conférence sera organisée par le CICR et accueillie conjointement par le Département des Services Correctionnels de l'État du Kenya.

Organisation **impartiale, neutre et indépendante**, le CICR a la mission exclusivement humanitaire de **protéger la vie et la dignité** des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur **porter assistance**.

Le travail du CICR en milieu carcéral, notamment son programme d'assistance, de suivi et de promotion de la santé dans les lieux de détention, consiste à veiller à ce que la dignité et le bien-être des personnes privées de liberté soient respectés et que leurs conditions de détention soient conformes à la loi et aux normes internationalement reconnues. Le CICR agit pour faire en sorte que les autorités détentrices respectent le droit des détenus de recevoir des soins de santé appropriés à tous les stades de leur détention. En 2024, le CICR travaillera dans une trentaine de pays africains et mènera des activités liées à la détention dans la quasi-totalité des pays où il est présent.

EN PARTENARIAT AVEC

- l'Administration pénitentiaire du Kenya
- le ministère de la Santé du Kenya
- la Croix-Rouge du Kenya
- les Centres de prévention et de contrôle des maladies en Afrique
- l'Association des Services Correctionnels d'Afrique
- l'Association internationale des services correctionnels et pénitentiaires

Le CICR porte assistance aux personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence partout dans le monde, mettant tout en œuvre pour améliorer leur sort et protéger leur vie et leur dignité, souvent en collaboration avec ses partenaires de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge.



Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T +41 22 734 60 01
shop.icrc.org
© CICR, février 2024

 facebook.com/icrcfrancais
 twitter.com/cicr_fr
 instagram.com/icrc